informatique telechargement.pouvez vous m'éclairer???

Par **sistadream**, le **09/03/2006** à **19:40**

bonjour a tous
j'ai une question concernant le telechargement...(musique,films...) je sais que c'est illegale mais y a tl des mesurer particuliere(quantité de film ou d'heure de musique a atteindre pour etre poursuivi??)

en fait mon ordi bug,emule ne marche plus(logiciel de telechargement de musique), on a appeler un depanneur.
il a fait la morale a ma mere en disant qu'il ne le remettrais pas parce que c'était illegal.... est ce que lui risque quelquechose si il nous remet en marche le truc???ou alors c'est juste un choix personel???IL a dit qu'il risquai quelquechose.Il faut savoir que je telecharge très peu et donc que je ne me sens pas trop concerné par d'éventuelles poursuites;En bref ou est le vrai du faux svp..parceque quand on connait pas la justice,on peut nous raconter n'importe quoi...
merci beaucoup

Par **Blacky**, le **09/03/2006** à **20:25**

Tu peux etre poursuivi dès le premier fichier illégal téléchargé (logiquement avec le P2P, tu peux echanger des videos que tu as faite etc... ça c'est légal !wink:)

Pour le depanneur, je sais pas trop... peut etre une histoire de complicité... rien de sûr là dessus.

Par **candix**, le **09/03/2006** à **23:33**

je crois qu'il existe une feinte avec les copies de sauvegarde

tu peux copier un cd que tu possedes afin d'assurer une sauvegarde
et je crois que ca s'applique pour ce que tu charges

Par **Blacky**, le **09/03/2006** à **23:45**

A condition que tu possèdes et prouve la possession de l'original !wink:

Par **Septen**, le **10/03/2006** à **06:18**

Comme l'a dit blacky, installer eMule (ou tout autre programme de P2P) n'est - pas encore- considéré comme illégal.
Ces programmes d'echange de fichiers peuvent tout aussi bien servir a diffuser le petit morceau de musique que j'ai enregistré dans ma cave avec mon groupe que le dernier album d'obispo.
La difference entre légal et illégal se situe au niveau des droits que l'on possede sur le fichier partagé.
Donc non ton depanneur ne risque rien a installer emule et pour le coup on aurait envie de lui retorquer un bon vieux " de quoi vous melez vous ? ".
En assurant qu'eMule est illégal, il part du postulat que tout fichier échangé sur les serveurs sont soumis a des droits que l'on ne detient pas. Voila le resultat d'une belle campagne de désinformation mise en place par les autorités.

[quote:3rh275wg]je crois qu'il existe une feinte avec les copies de sauvegarde

tu peux copier un cd que tu possedes afin d'assurer une sauvegarde
et je crois que ca s'applique pour ce que tu charges[/quote:3rh275wg]

La copie privée va sauter d'ici quelques jours avec l'adoption de la transposition de la directive européenne, DADVSI.

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés